YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2005

DELIBERATION N° 2005/06/904

OBJET : Attribution d'une subvention à l'ONF pour la fourniture de 10 bancs destinés à l'aménagement touristique du Bois de la Grange.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire dans le cadre du plan de gestion de la forêt par l'Office National des Forêts, de remettre en valeur le domaine forestier du Bois de la Grange,

CONSIDERANT que l'absence de bancs ne permet pas aux promeneurs de profiter pleinement de la forêt,

CONSIDERANT la nécessité d'installer une dizaine de bancs à divers endroits de la forêt,

CONSIDERANT que pour finaliser cette initiative la Commune d'Yerres a souhaité apporter sa contribution pour la mise en valeur du patrimoine forestier,

VU l'avis des Commissions Finances, Affaires Générales et Travaux, Urbanisme, Environnement et Développement Economique,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative au montant de la participation financière de la Commune,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention ci-annexée ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

REÇU LE
09 JUIN 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 9-6-05
et de la publication le 10-6-05
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 28